



**MEESCHAERT**

ASSET MANAGEMENT

## RAPPORT ANNUEL

---

Mam Patrimoine Esg

Code LEI : 969500NXTFBO1LUPBM73

**29 décembre 2023**

Société de gestion : Meeschaert Asset Management  
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15  
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

# SOMMAIRE

## RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	13
Déontologie	16

## COMPTES ANNUELS 20

Bilan Actif

Bilan Passif

Hors Bilan

Compte de résultat

## COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Evolution de l'actif net

Complément d'information 1

Complément d'information 2

Ventilation par nature des créances et dettes

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation

Affectation des sommes distribuables

Résultats et autres éléments

Inventaire

# RAPPORT DE GESTION

## 1. Orientation des placements

### OPC d'OPC

Jusqu'à 100 % de l'actif net dont jusqu'à 30% en FIA

### OBJECTIF DE GESTION

Le fonds a pour objectif, sur la durée de placement recommandée, de réaliser une performance nette de frais supérieure à l'indicateur de référence composite 25% de STOXX Global 1800, calculé dividendes nets réinvestis, et de 75% d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, calculé coupons réinvestis, en mettant en œuvre une stratégie ISR.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

### INDICATEUR DE REFERENCE

L'indicateur de référence est l'indicateur de référence composite 25% STOXX Global 1800 et 75% d'ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index, coupons et dividendes réinvestis. Le fonds n'est pas indiciel mais des comparaisons avec cet indicateur de référence composite restent cependant possibles à long terme.

L'indicateur ICE BofAML 1-3 Year Euro Government Index est représentatif de la performance, coupons réinvestis, des obligations d'Etat de la zone euro de maturité comprise entre 1 et 3 ans. Il est calculé coupons réinvestis. Cet indicateur est administré par ICE Benchmark Administration Limited et disponible sur le site : [www.theice.com](http://www.theice.com)  
Ticker Bloomberg : EG01 Index

L'indicateur STOXX Global 1800 est calculé par Stoxx à partir de ses trois indices régionaux : le STOXX Europe 600, le STOXX North America 600 et le STOXX Asia / Pacific 600. Chacun des 3 indices régionaux est composé de 600 valeurs sélectionnées au sein de la zone géographique en fonction de leur flottant et de leur liquidité moyenne. L'indicateur est libellé en Euros et calculé dividendes réinvestis, il est administré par STOXX Limited et disponible sur le site : <https://www.stox.com>  
Ticker Bloomberg : SXW1R Index

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, les administrateurs des indicateurs de références nommés ci-dessus sont inscrits sur le registre d'administrateurs et d'indicateurs de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indicateurs de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indicateur ou de cessation de fourniture de cet indicateur.

L'indicateur n'est pas désigné comme un indicateur de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR»). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

## STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

### Stratégies utilisées

#### 1) Sélection Extra-Financière - ESG

Pour parvenir à l'objectif de gestion, la politique d'investissement du Fonds, à travers notamment la sélection d'OPCVM respectant les critères du label ISR, repose sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in- Class » et d'intégration positive (poche Obligations) ainsi que sur des critères qui favorisent une transition vers une économie durable (poche Actions).

Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés : seuls les émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers décrits ci-dessous seront éligibles.

L'application de critères extra-financiers dans le processus de sélection des titres est effectuée en amont puis est suivie du filtre des critères financiers.

Le filtre ISR est éliminatoire, les titres éligibles en portefeuille devront satisfaire aux critères extra-financiers.

#### a) Processus de sélection ESG des titres Obligataires

La sélection se porte sur des entreprises qui selon notre analyse agissent pour un développement économique et humain durable (critères environnementaux, sociaux et de gouvernance). Une attention particulière sera donc accordée aux critères de respect des Droits de l'Homme et des droits du travail, ainsi qu'aux engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales.

Les principaux critères d'analyse des entreprises sont :

- Les politiques sociales,
- La qualité de la présence dans les pays en développement
- Les politiques environnementales
- La gouvernance
- Le respect des droits de l'Homme
- Les relations nouées avec l'ensemble des parties prenantes (clients, fournisseurs, communautés locales, sociétés civiles, actionnaires...).

A titre d'exemples, quelques indicateurs pour la sélection des entreprises :

- Critères environnementaux : gestion des émissions de gaz à effet de serre, préservation de la biodiversité, gestion des déchets...
- Critères sociaux : formation et gestion des compétences, politique de santé et de sécurité, conditions de travail...
- Critères de gouvernance : indépendance du conseil d'administration, pourcentage de femmes dans les postes de direction, efficacité des systèmes de contrôle interne...
- Respect des Droits de l'Homme et droits du travail : lutte contre les discriminations, dialogue social ...
- Engagements pris par les entreprises vis-à-vis des communautés locales : impact économique de l'entreprise sur ses territoires d'implantation ...

#### i) Univers de référence initial

La société de gestion a établi un univers de départ d'environ 1050 émetteurs qui est composé des émetteurs des indicateurs ICE BofA Euro Corporate Index (ER00) et ICE Bank of America Euro Fixed & Floating Rate High Yield Index (HEA0) présentant un suivi et une notation ESG Risk Rating par Sustainalytics. Les émetteurs non suivis et/ou non notés pas Sustainalytics n'entrent pas en compte dans la composition de l'Univers Analysé. L'ensemble des

valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne de la Société de Gestion :

- 1/ Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.
- 2/ Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère)
- 3/ Exclusion des émetteurs ayant l'ESG Risk Rating le plus élevé (0 étant la meilleure note) afin de compléter les émetteurs exclus en étape 1/ et 2/ pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum sur l'Univers Analysé, en nombre d'émetteurs

La dernière étape du processus vise à s'assurer que la sélection de 80% maximum du nombre d'émetteurs correspondent également à une sélection de 80% en poids des émetteurs dans l'Univers.

- 4) Si nécessaire : Abaissement du taux de sélectivité initial de 80% en nombre d'émetteurs pour parvenir à un taux de sélectivité de 80% maximum de l'Univers en poids des émetteurs.

L'ensemble de ces filtres garantit en permanence un Taux d'exclusion strictement supérieur à 20%, à la fois en nombre d'émetteurs et en poids des émetteurs au sein de l'univers.

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima mensuellement.

#### ii) Obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « Sustainability-Linked »

Pour être éligibles à l'actif du fonds, les obligations dites « Green », « Social », « Sustainable » ou « Sustainability-Linked » doivent impérativement être émises par des émetteurs respectant les critères de sélection définis ci-dessus à travers les 3 catégories : Univers de départ, Analyse Interne - Emetteurs Privés ou Analyse Interne - Emetteurs Publics.

Les Green Bond Principles et Social Bond Principles reposent sur quatre grands principes : Utilisation des fonds, Processus de sélection et évaluation des projets, Gestion et traçabilité des fonds, Reporting. Pour plus de détail consulter :

<https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/> et

<https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/social-bond-principles-sbp/>.

Le poids des Green bonds et Social Bond dans le portefeuille a pour vocation d'évoluer en fonction du développement de ce nouveau marché. Le fonds sera exposé aux Green bonds et Social Bond à hauteur de 100% maximum de son actif net.

#### b) Processus de sélection ESG Actions

Après un premier filtre d'exclusion d'activités considérées par la société de gestion comme les plus néfastes à l'environnement, le processus de gestion prend en compte la thématique de transition vers une économie durable au travers de trois catégories d'indicateurs (Solutions, Best performance, Best effort). Il réduit ensuite l'univers par la prise en compte de critères ESG. Enfin, une analyse financière aboutit à la construction et la gestion du portefeuille.

i) Exclusions

Dans le cadre de sa gestion discrétionnaire, le fonds pratique une démarche d'exclusion qui cible les émetteurs dont au moins 5% du chiffre d'affaires est réalisé dans l'extraction de charbon, pétrole, la production d'électricité à partir du charbon, ainsi que dans la production de pesticides, de tabac ou d'OGM.

ii) Prise en compte de la thématique « transition vers une économie durable »

Pour prendre en compte les enjeux d'une transition vers une économie durable, la sélection s'articule autour de trois catégories d'indicateurs :

Un émetteur est éligible lorsqu'il appartient à au moins une catégorie d'indicateurs.

« Solutions » :

Sélection d'émetteurs dont l'offre de produits ou services apporte des solutions en faveur d'une économie bas carbone et prenant en compte les enjeux de la biodiversité (ex : énergies renouvelables et bas carbone, traitement de l'eau et des déchets...). Des critères d'exposition significative de ces activités ont été définis :

- 50% du chiffre d'affaires généré sur une ou plusieurs solutions vertes, ou,
- 50% du mix énergétique provenant des énergies renouvelables, ou,
- 50% des surfaces du portefeuille immobilier ayant obtenu une certification environnementale.

« Best Performance » :

- Sélection d'émetteurs dont la performance carbone (évaluation de leur intensité carbone) leur permet de figurer parmi les mieux positionnées dans leur secteur pour prendre en compte le scénario 2°C défini dans l'Accord de Paris, lors de la COP21 en 2015.

- Les entreprises sélectionnées sont exclusivement celles qui sont présentes dans les indices bas carbone (ex : Low carbon europe, 100 ...).

Cet axe d'analyse procède d'une approche « best-in-class » liée à l'évaluation de la politique climatique des entreprises. En utilisant cette évaluation, seuls les 100 premiers émetteurs au sein des 600 plus grosses capitalisations européennes peuvent y figurer.

« Best Effort » :

Sélection d'émetteurs présents dans des secteurs carbo-intensifs (activités intenses en émissions de gaz à effet de serre) qui sont déjà engagés dans une transformation de leur modèle économique vers une économie bas carbone.

La sélection s'appuie sur la méthodologie « Science based targets » (<https://sciencebasedtargets.org/>) qui permet la sélection

- d'entreprises ayant fixé des objectifs d'alignement avec un scénario 2°C
- d'entreprises exposées aux solutions environnementales mais en dessous du seuil de 50% de leur chiffre d'affaires

- d'entreprises ayant fixé des objectifs clairs et ambitieux en matière de :

- lutte contre le changement climatique
- de préservation des ressources naturelles
- d'intégration de l'économie circulaire dans leur activité.

(Exemples : objectif affiché de réduction CO<sub>2</sub>, intégration de l'objectif climatique dans la rémunération des dirigeants...). Cette catégorie représentera un maximum de 25% de l'actif net.

Ces catégories d'indicateur, sont retranscrites dans une grille d'analyse développée par Meeschaert Asset Management. Cette grille d'analyse combine la réflexion par catégorie d'indicateur avec la prise en compte de

plusieurs thématiques environnementales, considérant l'organisation opérationnelle de l'émetteur, et plus spécifiquement l'impact de son offre dans la catégorie d'indicateur « solutions ».

Parmi ces thématiques environnementales, figurent à titre d'exemples :

- Lutte contre le changement climatique (énergies renouvelables et bas carbone, efficacité énergétique, mobilité durable...)
- Protection du capital naturel et de la biodiversité (écoconception, préservation des ressources naturelles, durabilité de la chaîne d'approvisionnement...)
- Préservation de l'eau (traitement, distribution, réduction de la consommation...)
- Alimentation et agriculture durable (produits issus de l'agriculture biologique, circuits courts...)

L'univers des valeurs sur la base de ces critères est revu à minima trimestriellement.

#### c) Taux de Sélectivité

A titre indicatif, dans chaque poche (Obligations et Actions), au maximum 80% de l'ensemble des entreprises analysées tous secteurs confondus sont finalement éligibles et donc intégrés au périmètre d'investissement du fonds.

Par conséquent, le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%.

#### d) Poids de l'ESG

La part des entreprises analysées ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Le portefeuille sera composé d'au moins 50% d'actifs autres que les titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques, ces derniers faisant l'objet d'une évaluation ESG.

Lorsqu'un titre ne respectera plus les critères exposés ci-dessus, le département de recherche ISR en informe le gérant, qui dispose au besoin d'un délai de 3 mois pour céder ce titre. Le choix du timing de vente dépendra des opportunités de marché et s'effectuera dans l'intérêt du porteur.

#### e) Investissement en OPC

Le fonds pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement initial ainsi qu'un taux d'analyse supérieur à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoires, obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics et actifs solidaires).

Le fonds pourra investir dans des fonds ISR de Meeschaert Asset Management ayant une stratégie ESG assez proche. Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée.

Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

#### f) Objectifs de durabilité

Le fonds s'engage sur les objectifs de durabilité suivants (poche Obligations et Actions) :

- Surperformer son univers de départ par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave. Les controverses graves sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (le niveau 5 étant le niveau de controverses le plus élevé).
- Surperformer son univers de départ par une intensité carbone (tCO<sub>2</sub>eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure. Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

#### g) Alignement avec la Taxonomie

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales, mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.

L'objectif d'alignement du fonds avec la Taxonomie est de 0% de l'actif net.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

## 2) Analyse Financière

Une fois l'univers thématique et ISR constitué par l'équipe d'analyse ISR l'analyse financière est basée sur une approche de gestion active et opportuniste.

La construction du portefeuille est la résultante de la combinaison d'une allocation stratégique et d'une allocation tactique :

- L'allocation stratégique est basée sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial, et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.) avec un horizon de moyen terme (6 mois environ). Elle est revue périodiquement et son couple rendement-risque est optimisé de façon régulière en fonction des anticipations futures des rendements, des volatilités et des corrélations entre actifs du gérant ;
- L'allocation tactique vise à optimiser la performance avec une répartition opportuniste géographique, sectorielle, et par style de gestion. Le gérant pourra être amené à prendre des positions directionnelles sur certains marchés ou certaines thématiques afin de capter des tendances à court/moyen terme.

La dernière étape consiste à définir un portefeuille stratégique jugé optimal en pondérant les fonds et titres sélectionnés en fonction de leurs caractéristiques, de leurs styles et de leurs process. La construction du portefeuille est basée sur une analyse quantitative visant à dégager la meilleure combinaison possible entre les différents sous-jacents pour dégager le portefeuille jugé, par la société de gestion, le plus efficient en termes de couple rendement-risque tout en respectant les choix d'allocation d'actifs défini préalablement.

La sélection des sous-jacents a pour objectif de mettre en œuvre l'allocation d'actifs visée par la stratégie ci-dessus et d'apporter une valeur ajoutée significative du fait de la capacité des titres ou OPC sélectionnés à atteindre leurs objectifs de gestion.

#### a) Processus de sélection des OPC

Le processus de sélection des OPC est réalisé à partir :

- D'une analyse de la politique d'intégration ESG de l'OPC :
  - Evaluation du processus ESG des sociétés de gestion selon les critères internes
  - Analyse des ressources destinées à l'intégration des critères extra-financiers : composition de l'équipe ESG organisation de la recherche ESG, recours à des agences de notation ESG
  - Analyse de la documentation disponible : Code de transparence Eurosif AFG, rapport article 173, politique d'engagement et politique de vote aux assemblées générales, reportings mensuels intégrant des indicateurs extra financiers, indicateurs d'impact
  - Prise en compte des réglementations SFDR et de l'article 29 de la loi énergie-climat.
  - Revue des accords et engagements dont la société est signataire (adhésion UNPRI) ainsi que les labels et notations obtenues
  - Revue des projets et axes d'amélioration de la société sur les thématiques ESG
- D'une analyse qualitative : un processus de due diligence est mis en œuvre et vise à évaluer si les sociétés de gestion disposent des moyens adéquats pour réaliser les objectifs de gestion fixés pour les OPC qu'elles gèrent. Cette analyse vise à apprécier qualitativement, notamment, les éléments suivants : les moyens humains, la structure organisationnelle, la qualité du processus d'investissement, la conformité et le contrôle des risques.
- D'une analyse quantitative : elle vise à identifier les opportunités d'investissement par un filtrage quantitatif des OPC, basé sur l'analyse de données statistiques et économétriques. Les critères d'analyse vont permettre d'opérer une sélection d'OPC en fonction du risque et des performances de gestion à moyen et long terme. Le gérant privilégiera, selon son analyse, les OPC démontrant une régularité dans la création de performance.

#### b) Processus de sélection des obligations

Le processus de sélection s'effectue à travers une analyse prenant en compte :

- les niveaux de rendement offerts sur les courbes des taux des différentes zones géographiques,
- les écarts de rémunération entre les taux à court terme et à long terme,
- les écarts de rémunération entre les différents niveaux de crédit, notamment entre les obligations gouvernementales et les obligations émises par les entreprises.

#### c) Processus de sélection des actions

Le processus de sélection des actions repose sur une gestion active de conviction basée sur la sélection de sociétés qui présentent potentiellement des perspectives bénéficiaires supérieures à la moyenne des comparables et dont le potentiel n'a pas encore été anticipé par le marché soit du fait d'un avantage compétitif durable, soit du fait de sa restructuration ou de son retournement.

La sélection des entreprises se base sur une étude de leurs fondamentaux en analysant :

- les avantages compétitifs de l'entreprise dans son secteur et la qualité des équipes de management (différents éléments structurels tels que les parts de marché, les barrières à l'entrée seront examinés en priorité),
- les perspectives futures de croissance envisagée et la qualité de la structure financière,
- les éléments déclencheurs d'une appréciation du prix (croissance organique, raison économique, évolution actionnariale, restructuration).

Les décisions d'investissement sont également prises en fonction :

- de l'analyse qualitative de l'environnement économique,
- du niveau de risque de l'investissement,

➤ de l'analyse des tendances et des données de marchés pour optimiser la rentabilité des investissements.

La structure du portefeuille pourra être amenée à évoluer en fonction des conditions de marché et des convictions du gérant dans la limite des marges de manœuvre du portefeuille.

Le Fonds pourra être exposé au marché des actions jusqu'à 50% de l'actif net via des OPC ou directement en titres vifs, de toutes capitalisations et de toutes zones géographiques, avec toutefois une limite de 25% de l'actif net, pour les petites et moyennes capitalisations et les pays émergents.

Il pourra également être exposé aux stratégies de performance absolue via des OPC, ayant pour objectif d'obtenir un rendement décorrélé des principales classes d'actifs (actions, obligations, monétaire).

Si les conditions de marché l'imposent, en cas d'anticipations défavorables aux marchés actions ou après avoir atteint l'objectif de performance défini, le Fonds pourra réduire son exposition aux actions au profit de produits de taux.

Le Fonds pourra être exposé jusqu'à 100% de l'actif net aux marchés des Taux via des OPC (dont OPC obligataires flexibles visant à être réactifs aux variations de taux) ou directement en produits de taux (titres de créance ou obligations libellés en euro ou internationaux - pays de l'OCDE) émis par des émetteurs privés ou publics, avec toutefois une limite de 50% de l'actif net, pour la part des obligations à haut rendement (« titres spéculatifs ») et une limite de 25% de l'actif net pour les pays émergents. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le Fonds pourra investir dans des instruments financiers monétaires, notamment des OPC monétaires ou monétaires court terme.

A noter que le Fonds pourra être exposé indirectement aux marchés des matières premières via des OPC, fonds d'investissement conformes à l'Article R214-13 du COMOFI axés sur les matières premières, des IFT sur indice de contrats à terme de matières premières, des certificats sur indices de contrats à terme de matières premières.

Le Fonds pourra être exposé à hauteur de 15% de son actif net sur cette classe d'actif.

Enfin, le Fonds pourra intervenir sur des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, sur actions, taux, devises ou sur indices (actions, taux, matières premières et/ou change), négociés sur des marchés règlementés, organisés et/ou de gré à gré. Les interventions pourront être réalisées à titre de couverture ou d'exposition. Il pourra également réaliser des opérations de swaps, cap et floor.

Le Fonds pourra être exposé à un risque de change en conséquence de ses investissements sur des devises hors zone euro jusqu'à 100% de l'actif net.

Il résultera de l'utilisation de l'ensemble des instruments financiers, les fourchettes d'exposition suivantes :

Pondération des actifs	Minimum	Maximum
Marché actions	0%	50%
Dont petites et moyennes capitalisations	0%	25%
Marché des Taux	0%	100%
Dont obligations à haut rendement (« titres spéculatifs »)	0%	50%

Risque de change	0%	100%
Pays émergents	0%	25%
Matières premières	0%	15%

### Actifs (hors dérivés intégrés)

#### - Actions :

Le Fonds pourra être investi sur des actions de toutes capitalisations, dans la limite de 50% de l'actif net, y compris des actions de petites et moyennes capitalisations (capitalisation boursière inférieure à 10 milliards d'euros au moment de l'investissement), dans la limite de 25% de l'actif net et de toute zone géographique, y compris les pays émergents dans la limite de 25% de l'actif net.

#### - Titres de créances, instruments monétaires et obligations :

Le Fonds pourra également comprendre en direct des titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en euro ou internationaux (pays de l'OCDE) émis par des émetteurs publics ou privés de notation supérieur ou égale à BBB- ou une note jugée équivalente par la société de gestion avec toutefois une limite de 50% de l'actif net pour la part des obligations à haut rendement (appelées également « titres spéculatifs ») et une limite à 25% pour les pays émergents.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit approfondie et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

La part des obligations convertibles ne dépassera pas 25% de l'actif.

Le Fonds peut être exposé sur des titres convertibles contingents à hauteur de 10% de son actif net.

Le Fonds peut être exposé sur des titres subordonnés à hauteur de 20% de son actif net.

Le portefeuille sera composé au maximum de 50% de titres de créances émis par les Etats, les collectivités territoriales et par les agences gouvernementales ou internationales publiques.

#### - Parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle :

Le Fonds pourra détenir jusqu'à 100% de son actif net des OPC de droit français et/ou européens, dont jusqu'à 30% en FIA et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Selon la stratégie mise en œuvre, il pourra s'agir d'OPC/fonds de type actions, monétaires ou obligataires ayant vocation à dégager une performance absolue (c'est-à-dire décorrélée des marchés). Le Fonds pourra investir dans des OPC gérés par MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT. Le Fonds pourra avoir recours aux « trackers », supports indiciaires cotés, en vue d'augmenter l'exposition aux marchés actions ou de diversifier l'exposition à d'autres classes d'actifs

### Instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir et/ou exposer le portefeuille.

Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

• Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés ;
- Organisés ;
- De gré à gré ;

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action ;
- Taux ;
- Change ;
- Crédit ;
- Autres risques (à préciser) ; Matières premières

• Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

- Couverture ;
- Exposition ;
- Arbitrage ;
- Autres natures ;

• Nature des instruments utilisés :

- Futures ;
- Options ;
- Swaps, cap et floor ;
- Change à terme ;
- Dérivés de crédit ;
- Autres natures (à préciser) ;

• La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture du risque de taux ;
- Couverture du risque de crédit ;
- Couverture du risque actions ;
- Couverture du risque de change ;
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques ; Actions, Taux, Change et Matières premières
- Autre stratégie.

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque taux, actions ou change.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

Le fonds n'aura pas recours aux Total return Swaps.

### **Titres intégrant des dérivés**

Titres intégrant des dérivés simples : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples.

Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net et les obligations convertibles ou échangeables dans la limite de 25% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes à l'exception des titres convertibles contingents dans la limite de 10% de l'actif net.

## **RISQUE GLOBAL**

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

## **PROFIL DE RISQUE**

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lesquels le FCP sera investi.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

**Risque de perte en capital :** le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

**Risque de taux :** le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux se resserrent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

**Risque de crédit :** Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics et ainsi être exposé au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaillance de l'émetteur. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du Fonds, notamment, en cas de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

**Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») :** Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 50% au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ce fonds doit être considéré comme spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Risque lié aux titres de créances subordonnés : Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'utilisation des obligations subordonnées peut exposer le fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement, ou encore d'évaluation / rendement (le rendement attractif de ces titres pouvant être considéré comme une prime de complexité).

Risque action : le fonds peut, à tout moment, être sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié aux obligations convertibles : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit de tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme. Votre fonds ayant une stratégie ISR le risque en matière de durabilité est réduit en référence à sa politique ESG.

Risque lié à la détention de petites et moyennes capitalisations : Le Fonds peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations qui en raison de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité du fait de l'étroitesse éventuelle de leur marché. L'exposition aux petites et moyennes capitalisations peut entraîner des baisses plus importantes et plus rapides de la valeur liquidative du Fonds.

Risque pays lié à l'investissement sur les titres émis par les pays émergents : Les titres d'émetteurs issus des pays émergents peuvent offrir une liquidité plus restreinte voire ne plus être négociables momentanément, du fait notamment de l'absence d'échanges sur le marché ou de restrictions réglementaires. En outre, les mouvements de baisse peuvent être plus marqués et plus rapides que dans les pays développés créant ainsi un risque de volatilité. Ces éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de change : Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence du portefeuille, l'Euro, le fonds peut être affectée selon le sens des opérations, à la baisse (en cas d'achat) ou à la hausse (en cas de vente), par une modification ou par toute fluctuation des taux de change.

Risque sur matières premières : Les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Cependant les composants appartenant au même marché de matières premières parmi les trois principaux représentés, à savoir l'énergie, les métaux ou les produits agricoles, pourront en revanche avoir entre eux des évolutions plus fortement corrélées. Une évolution défavorable de ces marchés pourra faire baisser la valeur liquidative du fonds, en raison de son exposition indirecte aux matières premières via des OPC, fonds d'investissement conformes à l'Article R214-13 du COMOFI axés sur les matières premières, des IFT sur indice de contrat à terme de matières premières, des certificats sur indices de contrats à terme de matières premières.

Risque que la performance ne soit pas conforme à ses objectifs : Il est possible que l'objectif assigné au Fonds de surperformer son indicateur de référence avec une volatilité inférieure ne soit pas atteint. Les performances des sous-jacents évoluent de façon plus ou moins indépendantes de celles des indices de marchés.

Risque de contrepartie : Un risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments dérivés négociés de gré à gré. Le risque de contrepartie mesure les pertes encourues par une entité au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risques accessoires : Ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10% de son actif.

Risque lié aux obligations contingentes :

Les CoCos sont des titres hybrides, dont l'objectif est principalement de permettre une recapitalisation de la banque ou société financière émettrice, en cas de crise financière. Ces titres disposent en effet de mécanismes d'absorption des pertes, décrits dans leurs prospectus d'émission, qui s'actionnent en général si le ratio de capital de l'émetteur passe en deçà d'un certain seuil de déclenchement ou « trigger ». Le trigger est tout d'abord mécanique : il se base généralement sur le ratio comptable CET1 (« Common Equity Tier 1 ») ramené aux actifs pondérés par le risque. Pour pallier le décalage entre les valeurs comptables et la réalité financière, il existe une clause discrétionnaire permettant au superviseur d'actionner le mécanisme d'absorption des pertes, s'il considère que l'établissement émetteur est en situation d'insolvabilité.

Les CoCos sont donc soumises à des risques spécifiques, notamment subordination à des critères de déclenchement précis (ex. dégradation du ratio de fonds propres.), conversion en actions, perte en capital ou non-paiement des intérêts.

L'utilisation des obligations subordonnées et notamment les obligations dites Additional Tier 1 expose le fonds aux risques suivants :

- de déclenchement des clauses contingentes : si un seuil de capital est franchi, ces obligations sont soit échangées contre des actions soit subissent une réduction du capital potentiellement à 0.
- d'annulation du coupon : Les paiements des coupons sur ce type d'instruments sont entièrement discrétionnaires et peuvent être annulés par l'émetteur à tout moment, pour une raison quelconque, et sans contraintes de temps.
- de structure du capital : contrairement à la dette classique et sécurisée, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte en capital sans faillite préalable de l'entreprise. De plus, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.
- de l'appel à prorogation : Ces instruments sont émis comme des instruments perpétuels, appelable à des niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente.
- d'évaluation / rendement : Le rendement attractif de ces titres peut être considérée comme une prime de complexité.

#### **GARANTIE OU PROTECTION**

Néant.

#### **DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE**

3ans minimum.

#### **COMMISSAIRE AUX COMPTES**

La société PriceWaterhouseCoopers Audit dont le siège social se situe 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-Sur-Seine Cedex, représentée par Monsieur Frédéric SELLAM.

## 2. Politique d'investissement

### a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

- Janvier 2023

Aux États-Unis, les statistiques ont confirmé le ralentissement de l'inflation accompagné d'une contraction plus forte que prévue des indicateurs ISM d'activité économique. En parallèle, les publications microéconomiques ont montré un ralentissement de la croissance des bénéfices par action des entreprises. Pour autant, la croissance du PIB au 4<sup>ème</sup> trimestre a été légèrement meilleure qu'attendu (+2,9% en glissement trimestriel annualisé), soutenue par une consommation robuste.

En zone euro, la douceur de l'hiver a permis de limiter la consommation d'énergie et d'éviter des coupures de gaz qui a vu son prix baisser de 30%. En parallèle, l'inflation globale a ralenti en passant de 10% en novembre à 9,2% en décembre alors que l'inflation cœur a progressé à 5,2% contre 5% en novembre. Par ailleurs, l'activité économique a mieux résisté qu'attendu, avec des indicateurs PMI globalement supérieurs aux anticipations, ce qui a contribué au regain d'optimisme des investisseurs.

Enfin, en Chine, l'activité s'est redressée après un début de mois difficile. Les chiffres de croissance de 4<sup>ème</sup> trimestre se sont révélés meilleurs qu'attendu, même si le PIB est resté stable.

Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro et l'indice Eurostoxx 50 avec dividendes réinvestis ont progressé respectivement de 5,31% et 9,88% au cours du mois de janvier.

- Février 2023

Aux États-Unis, la Fed a profité de sa première réunion de l'année pour augmenter les taux directeurs de 25 bps, à 4,75%. Cependant, le Président Powell a adopté un ton plus accommodant indiquant que la désinflation était enclenchée. Cependant, par la suite, les indices PMI ont montré la robustesse de l'économie américaine, tandis que les indicateurs d'inflation ont confirmé que les tensions sur les prix étaient toujours bien présentes.

En zone euro, La BCE a remonté son principal taux directeur de 50 bps à 2,5% et a quasiment officialisé une nouvelle hausse de 50 bps lors de la réunion de mars. L'inflation est, en effet, restée loin de la cible des 2%, ce qui a fait naître des dissensions au conseil de la BCE, notamment entre les pays endettés et les pays plus frugaux. Par ailleurs, le conflit en Ukraine est revenu sur le devant de la scène, un an après l'entrée des troupes russes en Ukraine. À fin février, rien ne permettait d'espérer un règlement rapide du conflit.

Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a reculé de 0,53% au cours du mois de janvier, tiré à la baisse par les marchés émergents qui ont chuté de 4,20%. Faisant presque figure d'exception, l'indice Euro Stoxx 50 a quant à lui, progressé de 1,90%. Par ailleurs, sur l'obligataire, les indices européens ont globalement affiché des performances négatives.

- Mars 2023

Le mois de mars a été marqué par un regain de tensions dans le monde bancaire. Aux États-Unis, la volonté de la Fed de resserrer sa politique monétaire en envisageant des hausses de taux supplémentaires a été contrariée par la faillite de Silicon Valley Bank. Une semaine plus tard, la banque Credit Suisse s'est également trouvée sous le feu des projecteurs et les autorités suisses ont œuvré rapidement en faveur d'une acquisition par sa concurrente UBS. Ces éléments ont ébranlé la confiance des investisseurs, entraînant un mouvement d'aversion au risque qui s'est traduit par une baisse ponctuelle des actifs risqués et des taux d'intérêt.

En Europe, l'activité économique est restée dynamique mais avec une inflation trop élevée au regard de la cible de la BCE. Cette dernière a donc relevé ses taux de 50 bps comme prévu.

En Chine, l'objectif de croissance pour 2023 a été fixé à 5% durant la session parlementaire annuelle du Parti Communiste. En parallèle, l'activité économique est restée bien orientée, avec notamment un secteur des services dynamique, alors que l'inflation est restée contenue.

Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro et l'indice Eurostoxx 50 avec dividendes réinvestis ont progressé respectivement de 0,62% et 1,95% au cours du mois. Cependant, les indices des valeurs moyennes européennes et des matières premières ont reculé d'environ 3% et l'indice des banques européennes a chuté de plus de 13%.

- Avril 2023

Aux États-Unis et en Europe, le ralentissement économique dans l'industrie a commencé et la banque centrale américaine devrait terminer prochainement ses relèvements de taux directeurs au fur et à mesure que l'inflation continue à se replier. À contre-courant, l'économie chinoise a réaccélééré, surtout dans le secteur des services. Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a fléchi de 0,18% au cours du mois. En termes géographiques, les actions de la zone euro se sont une nouvelle fois bien comportées alors que les actions des pays émergents ont reculé.

- Mai 2023

Aux États-Unis, le mois de mai a été marqué par les négociations tendues entre Démocrates et Républicains au sujet du plafond de la dette qui ont entraîné un regain de volatilité sur les taux et les actions. En parallèle, la Fed a remonté ses taux directeurs de 25 bps et a préparé le marché à une pause en considérant que le niveau élevé des taux et la crise dans les banques régionales devraient suffire à freiner l'économie et l'inflation. En Europe, la BCE a elle aussi remonté ses taux de 25 bps, mais dans la perspective de poursuivre ce mouvement dans l'été. L'Allemagne est entrée en récession et la Chine a déçu sur ses perspectives de reprise économique avec des difficultés persistantes dans le secteur manufacturier. Dans ce contexte, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a progressé de 2,45% au cours du mois, alors que l'indice Eurostoxx 50 s'est replié de 2,21%.

- Juin 2023

Aux États-Unis, l'économie américaine s'est maintenue sur une trajectoire très robuste, ce qui a amené la Banque Centrale à prévoir encore deux hausses de ses taux directeurs. En zone euro, même si les indicateurs d'activité ont été en repli, la BCE a poursuivi son resserrement monétaire avec une hausse de 25 bps et d'autres à suivre. Parmi les principales autres banques centrales, celles du Canada et d'Angleterre ont également relevé leurs taux directeurs en juin, alors que la politique monétaire chinoise pourrait s'assouplir en raison d'une faiblesse de la demande intérieure et d'une inflation quasiment inexistante.

Dans ce contexte économique où la perspective d'une récession globale s'est éloignée, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a progressé de 3,39% au cours du mois.

- Juillet 2023

Les dernières publications ont montré un ralentissement plus fort qu'attendu de l'inflation et un début d'impact du resserrement monétaire sur le crédit. Aux États-Unis, l'économie est néanmoins restée robuste malgré la contraction du crédit et de la consommation. En parallèle, les prix des matières premières ont légèrement rebondi

dans un contexte de réduction de production de l'OPEP, de rebond de la demande en Chine et de pressions russes sur le transit du blé ukrainien. Dans cet environnement, la Fed et la BCE ont monté leurs taux directeurs de 25 bps et ont insisté sur l'importance des données futures pour déterminer la nécessité de remonter les taux.

Au cours du mois, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis a progressé de 2,28%.

- **Août 2023**

Aux États-Unis, l'économie s'est montrée relativement résiliente, faisant craindre un durcissement supplémentaire de la Fed. Les taux obligataires se sont tendus, d'autant plus que l'agence Fitch avait dégradé la note de crédit en début de mois. Lors de la conférence de Jackson Hole, J.Powell a rappelé que l'inflation demeurait trop forte et qu'il suivrait particulièrement les prochaines publications macroéconomiques.

En Europe, les indicateurs PMI ont montré un décrochage de la croissance, notamment dans le secteur manufacturier, tandis que l'inflation restait élevée à 5,3% sur un an. À contrecourant, la Chine a connu une entrée en déflation et des difficultés dans le secteur immobilier qui ont conduit la Banque Centrale à baisser ses taux directeurs.

Au cours du mois, l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euro avec dividendes réinvestis s'est effrité de 1,25% et l'indice Eurostoxx 50 a chuté de 3,84%.

- **Septembre 2023**

Parmi les sujets très suivis par les investisseurs, les banquiers centraux ont envoyé des messages contradictoires au cours du mois. Alors que la BCE a opté pour une hausse de taux en ouvrant la porte à la fin du cycle de resserrement, la FED a, quant à elle, laissé inchangée sa fourchette cible tout en relevant ses projections de taux pour les prochaines années. Si l'inflation sous-jacente s'inscrit sur une tendance baissière, les enquêtes d'activité sont restées robustes, malgré la hausse des cours du pétrole qui pèse sur le sentiment du consommateur. En Chine, les multiples ajustements mis en place ont permis un redressement de l'activité sans pour autant déclencher un plan de relance plus important. Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis sont en recul, avec une chute de 3,84% pour l'indice Euro Stoxx 50 et de 1,74% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros.

- **Octobre 2023**

L'actualité géopolitique du mois s'est concentrée sur le Moyen-Orient avec un regain de tensions à la suite des attaques du Hamas contre Israël. Au niveau économique, l'inflation en zone euro est passée sous les 3%, bénéficiant d'un effet de base favorable des prix de l'énergie, tandis que le PIB s'est contracté au 3ème trimestre. Ces éléments ont permis à la banque centrale de maintenir ses taux directeurs inchangés. Aux États-Unis, l'inflation est restée stable avec une dynamique économique toujours soutenue, bénéficiant de la croissance de la consommation des ménages. Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis sont en recul sur le mois avec une chute de

2,65% pour l'indice EuroStoxx 50, de 2,85% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros et de 3,86% pour l'indice des pays émergents.

- Novembre 2023

Les statistiques du mois de novembre ont mis en évidence le ralentissement économique aux Etats-Unis tant attendu, avec notamment un marché de l'emploi qui a fléchi et une inflation inférieure aux attentes. Cette configuration a permis aux investisseurs de considérer que les banques centrales avaient terminé leur cycle de hausse des taux directeurs, ce qui a permis une détente sur les taux d'intérêt à long terme. Par ailleurs, l'absence d'embrasement du conflit israélo-palestinien et les hésitations de l'OPEP ont permis aux prix du pétrole de se détendre. Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis sont en nette progression avec des hausses de 5,82% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros, 8,04% pour l'indice Euro Stoxx 50 et 4,88% pour l'indice des pays émergents.

- Décembre 2023

Aux US, le marché de l'emploi est resté robuste et l'inflation a légèrement rebondi en novembre. Cependant, avec désormais 3 baisses de taux anticipées par la Fed en 2024, les investisseurs ont ramené le taux 10 ans américain sous les 4% contre 5% atteint en octobre. En Europe, la BCE s'est montrée plus prudente que la Fed sur une éventuelle baisse rapide des taux d'intérêt, en maintenant l'idée d'un plateau et d'une réduction de la taille de son bilan. Au Japon, la BoJ a laissé sa politique monétaire inchangée afin de bien s'assurer du retour de l'inflation sur son objectif de 2%.

Dans ce contexte, les indices actions avec dividendes réinvestis ont progressé de 3,52% pour l'indice des actions mondiales MSCI World ACWI en euros, 3,21% pour l'indice EuroStoxx 50 et 2,28% pour l'indice des pays émergents.

**b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.**

- 1e Semestre 2023

Au cours du premier semestre de 2023, nous avons maintenu une surpondération sur les actions. L'exposition à cette classe d'actif est d'ailleurs restée proche de 22% au cours des premiers mois de l'année, contre 15% pour l'indice de référence.

Tout au long du premier semestre, nous avons privilégié une approche diversifiée et nous avons investi dans des fonds exposés aux valeurs de la zone euro ainsi qu'aux marchés internationaux.

Au cours du second semestre, nous avons adopté une gestion plus opportuniste. Ainsi, au mois de juin, nous avons réduit l'exposition aux actions à 18,58%.

Nous avons fait preuve d'une plus grande prudence vis-à-vis des actifs risqués, notamment en raison du deuxième trimestre de croissance négative enregistré dans la zone euro, synonyme de récession, tandis que la BCE poursuivait son resserrement monétaire.

En revanche, nous avons profité de la hausse des taux en zone euro pour renforcer notre allocation obligataire, et donc le portage de notre portefeuille.

- Juillet 2023

La bonne tenue des marchés d'actions et d'obligations d'entreprise a soutenu la performance du fonds sur le mois.

À la suite de la communication des orientations de politique monétaire de la BCE, nous avons réduit en fin de mois notre exposition au crédit à haut rendement et renforcé les obligations « catégorie d'investissement » (entreprises les mieux notées).

Nous avons maintenu notre exposition à 17,63% (légèrement au-dessus de l'indice de référence). Nous restons sous-exposés aux actions européennes et complétons notre exposition par une sélection de valeurs américaines et dans une moindre mesure par des valeurs asiatiques.

- Août 2023

Dans un contexte de regain d'aversion pour le risque, en août la valeur liquidative du fonds s'inscrit en baisse, pénalisée principalement par la poche actions. Nos gains sur l'allocation géographique ont été compensés par la sous-performance de notre sélection de fonds à l'image de la sous-performance marquée des entreprises spécialisées dans la transition énergétique.

Nous maintenons une diversification géographique élevée à l'image de l'entrée en portefeuille d'un fonds d'actions internationales spécialisé sur la thématique de l'économie circulaire. Notre allocation obligataire reste stable.

- Septembre 2023

Le fonds s'inscrit en retrait sur le mois, pénalisé par la remontée des taux et la baisse des obligations. Le portefeuille a bénéficié de l'absence d'actions, tandis que les poches crédit international et dette émergente figurent parmi les contributeurs négatifs sur le mois. Nous avons profité du contexte de taux élevés pour augmenter nos positions sur les fonds à échéance afin de renforcer le portage du portefeuille.

- Octobre 2023

La remontée des taux d'intérêt a pesé sur la performance des marchés d'actions et d'obligations. Rappelons que le taux 10 ans US a dépassé les 5% avant de refluer fortement en toute fin de mois. La valeur liquidative de MAM Patrimoine ESG est donc en baisse sur le mois. En octobre, nous avons légèrement réduit le risque actions pour atteindre 10,5% en fin de mois. Par ailleurs, nous avons maintenu notre exposition obligataire et le niveau de sensibilité aux taux proche de 4. Au cours du mois, les valeurs liées à la transition énergétique ont connu une forte volatilité. Sur ces niveaux, nous pourrions identifier des opportunités pour le moyen / long terme, d'autant que les plans d'investissement pour ce secteur sont massifs.

- Novembre 2023

Porté par la bonne tenue des marchés d'actions et la baisse des taux, la valeur liquidative de MAM Patrimoine ESG progresse en novembre. Au cours du mois, l'objectif de gestion a été revu. Désormais, l'allocation cible est composée à 25% d'actions représentées par l'indice Stoxx 1800 et 75% d'obligations représentées par l'indice ICE BofAML 1-3 Year Euro Government. De ce fait, nous avons renforcé la poche actions monde avec l'ajout de nouveaux supports d'investissements intégrant des critères ESG. La décélération de l'inflation devrait réduire la pression sur les marchés financiers, c'est pourquoi nous restons positifs tant sur les marchés d'actions que sur les marchés obligataires pour cette fin d'année.

- Décembre 2023

Au cours du mois de décembre la valorisation du portefeuille progresse. Notre allocation d'actifs a bénéficié de la bonne tenue des marchés d'actions et plus largement de l'appréciation des actifs risqués, mais aussi de la baisse des taux. En décembre, compte tenu des indications concernant les futures décisions de politiques monétaires, nous avons ajusté nos expositions et renforcé les petites et moyennes entreprises au sein de notre stratégie. Nous avons effectué ce mouvement en privilégiant les valeurs exposées à la transition énergétique. Côté obligataire, eu égard à la forte baisse des taux d'intérêt, nous avons pris quelques profits notamment sur les obligations les mieux notées en zone euro. Nous resterons vigilants à la trajectoire de l'activité économique qui ralentit notamment en zone euro. Nous serons aussi attentifs au risque géopolitique au Moyen-Orient et en Chine avec notamment les prochaines élections à Taiwan.

**c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.**

- Perspectives globales

Pour l'année 2024, les principales banques centrales devraient pouvoir procéder à des baisses de taux. Néanmoins, elles ne prendront pas le risque d'aller trop vite, car des tensions inflationnistes subsistent. En effet les différents marchés du travail restent tendus. Par ailleurs les diverses tensions géopolitiques sont aussi des sources de tensions sur les chaînes d'approvisionnement et donc sur les prix (conflit russo-ukrainien et au moyen orient, ou tensions Chine-Taiwan).

L'année 2024, est aussi une année électorale dans de nombreux pays, et il est fort à parier que les efforts sur les déficits attendront les prochaines mandatures. Cela maintiendra une forme de complaisance budgétaire entraînant un surcroît d'activité, mais aussi un surcroît d'émission de papier pour les gouvernements, tirant les taux vers le haut.

Enfin s'agissant de la micro-économie, les entreprises font face à de nombreux défis comme adapter leurs appareils de production à la transition écologique, accroître la productivité avec l'intelligence artificielle, mais aussi maintenir les circuits d'approvisionnement au gré des conflits.

Nous pensons que l'année sera marquée par une alternance entre des « cycles économiques de courte durée », avec d'un côté un dynamisme économique tiré par un marché du travail résilient et les investissements, qui entrainera des pressions sur les prix, qui se traduiront par un regain de tension sur les taux. De l'autre côté, les tensions sur les taux se matérialisent par des tensions sur le financement des entreprises, et donc sur les marges de celles-ci, ainsi qu'à terme sur le pouvoir d'achat des ménages. Ces ralentissements conjoncturels devant alors se traduire par des baisses des taux d'intérêt.

A court terme, l'apaisement des tensions sur les matières premières, les chaînes de production, le ralentissement de l'activité manufacturière et plus récemment des services, ont permis d'infléchir la trajectoire de l'inflation qui revient graduellement vers les objectifs des banquiers centraux. Cette dynamique devrait se poursuivre avec le ralentissement de certaines composantes à plus forte inertie tels que le logement ou les prix des services. Ces éléments permettront de renforcer la confiance des banques centrales sur l'efficacité de leur politique, et validera la « pause » puis le « pivot » de leur politique monétaire.

Sur le plus long terme, nous avons la conviction qu'au cours de ce nouveau cycle économique démarré post-covid, l'inflation sera plus élevée que précédemment, en raison des besoins en investissement pour la transition et la relocalisation, mais aussi en raison de tension sur le marché du travail. La prise en compte par les banques centrales de ce nouvel état de l'inflation à long terme, potentiellement au-dessus de leur cible à 2%, impactera

leur future politique monétaire. Le temps de cette prise en compte reste encore aujourd'hui incertain, et amènera lui aussi encore de la volatilité sur les taux de marché au cours de 2024.

- Perspectives sur les actions

A ce stade, hors choc exogène ou géopolitique, nous ne voyons pas de catalyseurs à un effondrement des marchés. Notre analyse actuelle nous conduit donc à ne pas prendre trop de risques avant une éventuelle récession (légère) et à diversifier notre exposition entre l'Europe et les Etats-Unis, tout en restant investis majoritairement sur des grosses capitalisations boursières. La « pause » opérée par les principales banques centrales offre une meilleure visibilité aux entreprises, favorisant le cycle d'investissement et abaissant les risques pour les acteurs les plus sensibles à la hausse de taux.

Dans ce contexte, les smalls caps, par leur niveau de valorisation représente un point d'entrée pour un horizon plus long.

Enfin, notons d'un point de vue de l'allocation géographique que la baisse des taux aux USA pourrait se traduire par un affaiblissement du dollar, dans ce cas les actions émergentes devraient reprendre des couleurs.

Côté thématique, nous nous apprécions les valeurs de la transition énergétique, le secteur immobilier de la zone euro et l'intelligence artificielle.

- Perspectives sur les obligations

Les publications macroéconomiques traduisent les effets du resserrement monétaire, le ralentissement de l'inflation nous laisse envisager la fin du cycle de resserrement des Banques Centrales. Nous estimons que les taux longs sont désormais correctement valorisés et devraient rester globalement proches des niveaux actuels.

Sur les obligations d'entreprises, nous sommes constructifs tout en privilégiant les entreprises les mieux notées (Investment grade) en favorisant les échéances assez courtes du fait de leur meilleure visibilité et d'une courbe des taux assez plate, dans une optique de portage à moyen terme avec une rotation réduite des investissements obligataires.

Nous maintenons une pondération sur le segment HY notamment via notre fonds à maturité TARGET 2027 compte tenu de sa capacité à sélectionner les dossiers et de son horizon d'investissement relative court.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

## La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM PATRIMOINE ESG	C cap	8,43 %
MAM PATRIMOINE ESG	D dis	8,43 %
MAM PATRIMOINE ESG	I cap	8,99 %
MAM PATRIMOINE ESG	M cap	8,43 %

Le benchmark du fonds réalise une performance de 6,02% sur cette période.

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

### Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
24440UCITSETFDR	LU2109787635	1 052 975,00	-227 300,00
AIEAGGSRIETFDRE	LU2182388236	835 696,00	-783 997,85
AMUNDI INDEX MSCI WO	LU1861134382	966 469,20	-315 252,00
BNPP CIRECO ETF	LU1953136527	901 681,00	-259 314,00
BNPPEURCPBDSRIFOFR13	LU2008760592	1 410 675,00	0,00
CADES 1.75 11-27	FR001400CHC6	666 263,74	-675 701,75
CANDSRI EW IEURC	LU1434527781	798 665,00	0,00
MAM IMPAC GREEN BD I	FR0011683069	3 420 753,80	0,00
MANDA GL MC-IEURA	LU2257979513	898 227,51	0,00
OSTRUM SRI CASH I	FR0010529743	755 773,90	-1 521 036,60

### Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Type Instrument	Code ISIN	Libellé valeur	Valeur Boursière totale
OPCVM	FR0011683051	MAM HIGH YIELD ESG Part I	1 313 729,00
OPCVM	FR0011683069	MAM IMPACT GREEN BONDS PART I	3 612 182,35
OPCVM	FR0011686823	MAM HUMAN VALUES I	1 023 710,35
OPCVM	FR0013430584	MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS I	134 494,30
OPCVM	LU2257979513	MANDARINE GLOBAL TRAN-IEURA	936 695,8

### Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Suppression des DE/DS
- Maj stratégie ISR suite labélisation
- Changement :
  - Max action (25% à 50%)
  - Max petites et moyennes capitalisations (10% à 25%)
  - Max titres subordonnés (100% à 20%)
  - Max risques de change (10% à 100%)
  - Max pays émergents (10% à 25%)
  - Max mat premières (0% à 15%)
  - => Suppression des commissions de mvt,
  - => Introduction de frais de surperf (10,00%)
  - => frais indirect (0,95% à 1,25%)
  - => frais de gestion part C, D et M (1,50% à 1,40%) et I (0,85% à 0,75%).
  - => Ajout de frais de fonctionnement (0,25%)
- Chgt de l'indice de référence (Euro Stoxx Net Total Return à STOXX Global 1800) et suppression de la sensibilité

**Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice**

Fusion absorption de la société de gestion Meeschaert Asset Management par la société de gestion Mandarine Gestion.

**La réfaction**

En application des dispositions prévues par l'article 158 du Code général des impôts relatives à l'information concernant la part des revenus éligible à la réfaction de 40 % et celle non éligible à cette réfaction, nous vous informons que les revenus dont la distribution est envisagée se répartissent de la manière suivante :

Distribution unitaire par part (action) : 0 €

- dont part éligible à la réfaction de 40% : 0 €
- dont part non éligible à la réfaction : 0 €

### 3. Déontologie

#### **Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance**

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Meeschaert Asset Management, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com) à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Les informations sur les activités ISR de Meeschaert Asset Management, la politique ESG ainsi que le code de transparence ISR sont rendues disponibles au public sur le site de Meeschaert AM ([www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com))

#### **Empreinte Carbone**

Le fonds n'est pas assujéti à l'obligation de reporting sur le risque climatique et l'intégration des paramètres environnementaux et sociaux dans sa politique d'investissement prévu par la loi Energie Climat (article 29). Toutefois, la politique ESG de Meeschaert AM expose la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion.

#### **Politique de sélection des intermédiaires**

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com) à la rubrique Informations réglementaires.

#### **Politique des droits de vote**

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site [www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com). Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

#### **Règlement SFDR et TAXONOMIE**

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

##### Notation extra-financière

Au 29/12/2023, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 53.20 sur une échelle de 0 à 100.

### Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxonomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire).

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### **Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.**

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

Les principes de la politique de rémunération est visent à favoriser une gestion saine et efficace des risques en évitant toute situation de conflits d'intérêts, et n'encouragent pas une prise de risque excessive incompatible avec les profils de risques, le règlement ou les documents règlementaires des fonds gérés et à aligner les intérêts à court, moyen et long terme de ses actionnaires/clients/investisseurs/porteurs de parts et collaborateurs.

La Politique de Rémunération de la Société est un élément clé dans la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion. Elle cible des niveaux de rémunérations compétitifs vis-à-vis de son marché de référence et est structurée de façon à favoriser l'engagement de ses collaborateurs sur le long terme, tout en assurant une gestion saine et efficace des risques.

La Politique de Rémunération établit une distinction claire entre les critères de fixation de la rémunération fixe de base et de la rémunération variable afin de favoriser un équilibre approprié entre ces deux types de rémunération afin que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale.

La rémunération variable individuelle, à caractère discrétionnaire, prend en compte la contribution au développement et aux résultats du Groupe. Elle n'est pas systématiquement octroyée et fait l'objet d'une réelle flexibilité. En effet, aucune rémunération variable n'est garantie, exception faite de situations particulières liées à de nouvelles embauches en cours d'année (Welcome bonus) et exclusivement garantie pour la première année sans aucune tacite reconduction.

L'attribution d'une rémunération variable individuelle est conditionnée à la réussite collective, à la situation financière de la Société et à l'appréciation de la participation du salarié au développement de la Société.

### **Éléments quantitatifs :**

L'attribution d'une rémunération variable est totalement discrétionnaire et ne dépend d'aucune formule quantitative préétablie, notamment en fonction de la performance, des encours ou de la collecte.

### Eléments qualitatifs :

Les critères d'évaluation sont essentiellement qualitatifs. Tout critère de rémunération variable basé notamment sur le turn-over des portefeuilles, le montant des droits de souscription, un pourcentage des frais de gestion ou commission (etc.) est totalement prohibé.

La contribution à la démarche d'investissement responsable de la Société est un objectif collectif, fixé à l'ensemble des collaborateurs, entrant en jeu dans la détermination de leur rémunération variable individuelle annuelle. Les risques de durabilité sont en particulier pris en compte dans la détermination de la rémunération variable des membres de l'équipe de gestion notamment en considération des éléments suivants : Le respect des contraintes d'exclusion dans leur processus d'investissement - le respect des contraintes liées aux OPC répondant aux critères article 8 SFDR ou article 9 SFDR et enfin pour les gérants qui assurent la gestion financière d'OPC justifiant d'un label ISR : le respect dans leurs actes de gestion du cadre exigeant dudit label.

Les collaborateurs qualifiés de Preneurs de Risques (ci-après désignés « Preneurs de Risques ») au titre des Directives AIFM et UCITS sont identifiés :

- Au titre de leur fonction : Les Membres du Directoire - les Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM - les Gérants financiers au titre de la GSM - les Directeurs/Responsables des fonctions en charge des domaines Contrôle interne, risques/conformité, Marketing, Commercial/Développement et Middle Office ;
- Autres preneurs de risques : Tout autre collaborateur dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la Société ou des FIA/OPC/mandat gérés et dont le salaire se situe dans la même tranche que les autres preneurs de risques.

En adéquation avec les réglementations AIFM et UCITS, la rémunération variable des personnes qualifiées de preneurs de risques sera en partie différée uniquement si le montant de la rémunération variable dépasse un certain seuil défini de manière annuelle. La Société a déterminé un seuil de 200.000 € comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée. Les modalités de versement de la partie variable des Preneurs de Risques sont les suivantes :

- Rémunération variable attribuée dans la tranche 0-200 k€ au titre de l'exercice N : Elles seront intégralement payées en numéraire en février de l'année N+1.
- Rémunération variable attribuée dans la tranche > 200 k€ au titre de l'exercice N :
  - Paiement immédiat : Une première tranche représentant 60% de la totalité de la rémunération variable, dès le 1<sup>er</sup> euro, sera versée sous forme de numéraire, en année N+1, à hauteur de 50% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1<sup>er</sup> euro, sera versée en février de l'année N+1, et de 10% de l'intégralité de la rémunération variable brute, dès le 1<sup>er</sup> euro ;
  - Paiement différé : En application des exigences réglementaires, la tranche restante de 40% de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1<sup>er</sup> euro, fera l'objet d'un versement progressif par tiers échelonné sur 3 ans.

La part différée sera indexée sur l'évolution de la performance d'un panier de fonds FIA et OPCVM représentatif de l'activité de la société de gestion.

Le versement de la part différée susceptible d'être versée aux salariés concernés une année donnée est subordonné à la réalisation d'un résultat net consolidé positif à la clôture de l'exercice de l'année précédant celle du versement ainsi qu'à une condition de présence au moment du versement sauf avis contraire du Conseil de Surveillance délibérant après avis du Comité des Rémunérations.

Un mécanisme de d'ajustement au risque ex-post est activable sur décision du Conseil de Surveillance du Groupe sur avis du Comité des Rémunérations pour les collaborateurs identifiés comme Preneurs de Risques

Le Groupe dispose d'un seul Comité de Rémunération pour l'ensemble des entités du Groupe. Il est nommé par le

Conseil de surveillance de LFPI AM Holding en sa qualité d'entité de tête. Les membres de ce Comité n'assurent pas de fonction exécutive au sein des sociétés du Groupe.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2023 les montants suivants :

**A. Rémunérations Fixes :**

- Montant total brut : 3 695 400 €
- Nombre de bénéficiaires : 43

**Rémunérations variables discrétionnaires :**

- Montant total brut : 1 178 000 €
- Nombre de bénéficiaires : 43

**B. Rémunérations des preneurs de risques**

Meeschaert Asset Management a versé, au titre de l'exercice 2023, aux collaborateurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques du fonds, les montants ci-dessous mentionnés ; Il est précisé que ces chiffres sont agrégés au niveau de la société de gestion car les systèmes de Meeschaert AM ne permettent pas une identification de ces éléments par fonds.

**C. Rémunérations Fixes des preneurs de risques :**

- Montant total brut : 2 252 760 €
- Nombre de bénéficiaires : 21

**Rémunérations variables discrétionnaires des preneurs de risques :**

- Montant total brut : 954 200 €
- Nombre de bénéficiaires : 20

La politique de rémunération a été adoptée par le Conseil de Surveillance en date du 28/12/2023.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

**Dénomination du produit:** MAM PATRIMOINE ESG  
**Identifiant d'entité juridique :** 969500NXTFBO1LUPBM73

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



**Oui**



**Non**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_%



Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 55,68% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entier des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance abrégée au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille.

*Intensité carbone à fin 2023 : 92.34 tCO2e/M€ de CA*

*Taux de fréquence des accidents à fin 2023 : 0.22 accident par 200 000h travaillées*

- **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

*Les indicateurs ont baissé depuis l'année dernière 141,94 tCO2e/tM€ et 0,44 accidents pour 200 000h travaillées en 2022.*

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 5% d'investissements durables. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

*Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



### **Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?**

Une poche de FCP représente 25% du fonds.

La liste comprend les investissements qui **constituent la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

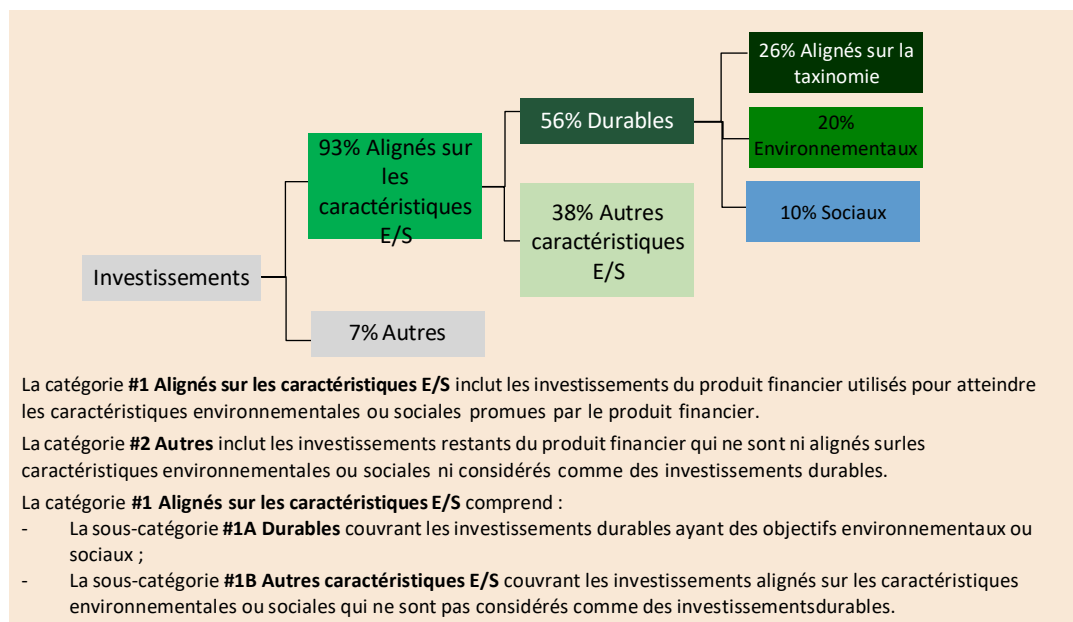
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MAM IMPACT GREEN BONDS PART I	Finance	13,04%	France
BNPP EUR CORP BOND SRI FOSSIL FREE 1-3Y	Immobilier	5,26%	France
MAM HIGH YIELD ESG Part I	Services de communication	4,74%	France
MAM HUMAN VALUES I	Finance	3,70%	France
MANDARINE GLOBL TRAN-IEURA	Consommation discrétionnaire	3,38%	France
Amundi Index MSCI EMU SRI UCITS ETF DR	Finance	3,11%	France
CANDRIAM SRI EQUITY WORLD I EUR ACC	Finance	3,01%	Bélgique
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	Tourisme	2,98%	France
AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H	Santé	2,53%	France
BNP Paribas Easy ECPI Circular Economy Leaders UCITS ETF	Services de communication	2,50%	France



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Financials	48,4%
Industrials	12,8%

Consumer Discretionary	9,4%
Utilities	5,6%
Materials	5,4%
Real Estate	5,1%
Telecommunication Services	3,1%
Information Technology	2,1%
Healthcare	1,4%

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

**Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE<sup>1</sup> ?**

Oui :

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

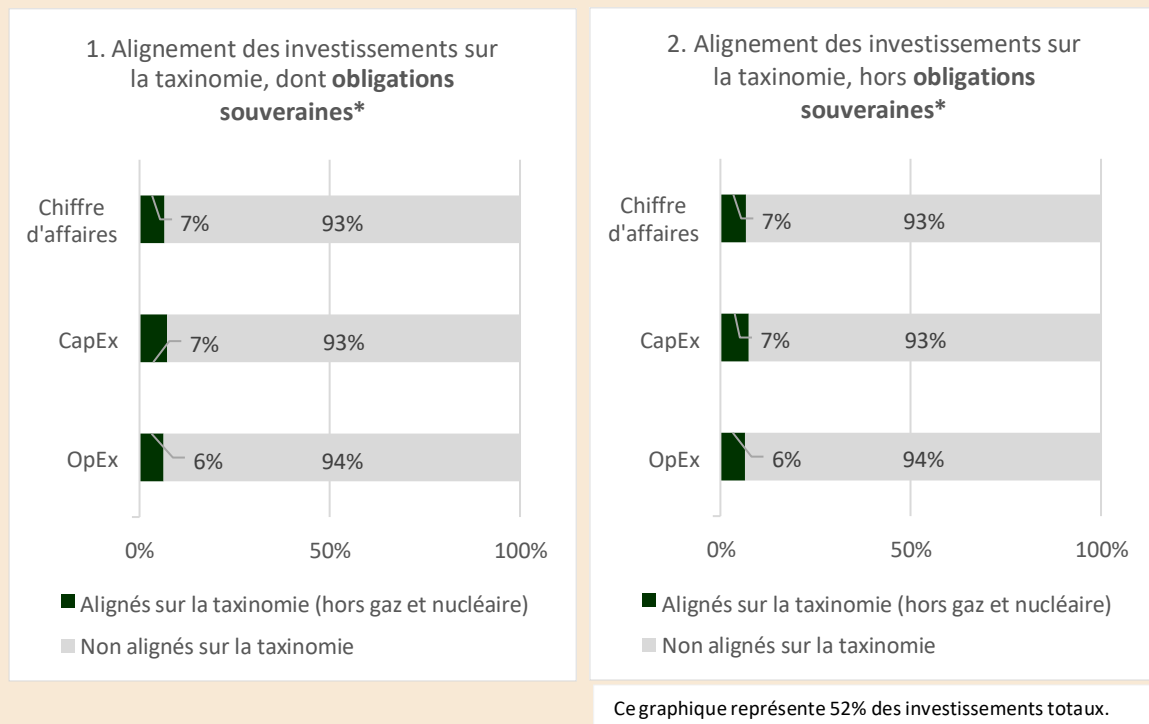
Non

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



**\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

*Intégrant les souverains :*

Revenus : habilitantes 4.22 %; transitoires 0.711 %

Capex : habilitantes 5.03 %; transitoires 0,77%

Opex : habilitantes 5.75 %; transitoires 0.06 %

*Hors souverains :*

Revenus : habilitantes 4.36 %; transitoires 0.73 %

Capex : habilitantes 5.19 %; transitoires 0,79%

Opex : habilitantes 5.75 %; transitoires 0.07 %

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Ce pourcentage a augmenté depuis 2022 passant de 6.7% à 26% en 2023. Il concerne les entreprises investis ayant au moins 1€ de CA aligné sur la taxonomie.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE était de 19.6% pour le fonds à fin 2023.



### Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

9.7% des actifs du Fonds (hors liquidités et opc) étaient des investissements durables avec une contribution sociale.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

6.7% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité. Il s'agit des émetteurs qui suscitent un intérêt pour les gérants mais dont les fournisseurs de données n'assurent pas/plus la couverture ainsi que les fonds classifiés article 6. Cette poche ne peut excéder 10%



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



### Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Section non applicable, Le FCP n'utilise pas d'indice de référence défini par des caractéristiques ESG.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*
- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

## **COMPTES ANNUELS**

---

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS F.A.



**MAM PATRIMOINE ESG**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**MAM PATRIMOINE ESG**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT  
Tour Maine Montparnasse  
33 avenue du Maine  
75755 PARIS Cedex 15

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM PATRIMOINE ESG relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé :

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



MAM PATRIMOINE ESG

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Amaury Couplez

## BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>26 764 960,69</b>	<b>30 126 072,14</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>12 090 964,38</b>	<b>21 576 886,06</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	12 090 964,38	21 576 886,06
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>14 667 463,50</b>	<b>8 532 486,08</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	14 667 463,50	8 532 486,08
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>6 532,81</b>	<b>16 700,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 532,81	16 700,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>903 631,48</b>	<b>12 500,00</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	903 631,48	12 500,00
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 391 777,12</b>	<b>284 479,20</b>
Liquidités	1 391 777,12	284 479,20
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>29 060 369,29</b>	<b>30 423 051,34</b>

## BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	28 539 643,13	30 600 790,32
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	8 065,22	12 379,21
Report à nouveau (a)	64,51	51,47
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-813 657,80	-614 991,90
Résultat de l'exercice (a,b)	-42 846,73	157 877,58
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>27 691 268,33</b>	<b>30 156 106,68</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>6 532,81</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	6 532,81	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	6 532,81	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
<b>DETTES</b>	<b>1 354 404,86</b>	<b>266 944,66</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 354 404,86	266 944,66
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>8 163,29</b>	<b>0,00</b>
Concours bancaires courants	8 163,29	0,00
Emprunts	0,00	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>29 060 369,29</b>	<b>30 423 051,34</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
DJ EURO STOXX 50 05/2023 PUT 3400	0,00	176 782,69
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EC EURUSD 0324	876 979,64	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	17 091,85	1 073,33
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	345 288,81	563 608,45
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>362 380,66</b>	<b>564 681,78</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 298,16	3 663,99
Autres charges financières	0,00	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 298,16</b>	<b>3 663,99</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>361 082,50</b>	<b>561 017,79</b>
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	398 308,83	385 083,22
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-37 226,33</b>	<b>175 934,57</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-5 620,40	-18 056,99
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-42 846,73</b>	<b>157 877,58</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

#### ***OPC détenus :***

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

#### ***Opérations temporaires sur titres :***

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

#### ***Instruments financiers à terme :***

##### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

##### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### ***Les Swaps :***

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### ***Engagements Hors Bilan :***

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

Du 31/12/2022 au 19/11/2023 :

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
1 & 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management)	<b>Parts C, D et M</b> 1,50% TTC* maximum <b>Part I</b> 0,85% TTC* maximum
3	Frais indirects maximum	Actif net	0,95% TTC maximum
4	Commissions de mouvement - Société de gestion : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Obligations : 0,25% TTC* max
5	Commissions de sur-performance	Actif net	Néant

\*La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

Du 20/11/2023 au 29/12/2023 :

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	<b>Parts C, D et M</b> 1,40% TTC* maximum <b>Part I</b> 0,75% TTC* maximum
2	Frais de fonctionnement et autres services**	Actif net	<b>Part C, D et M</b> 0,25 % TTC (forfait)*** <b>Part I</b> 0,25 % TTC (forfait)***
3	Frais indirects maximum	Actif net	1,25% TTC maximum
4	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
5	Commissions de sur-performance	Actif net	10% de la surperformance lorsque la performance annuelle nette de frais de gestion du FCP est supérieure à la performance de l'indicateur de référence composite composé de 25% STOXX Global 1800 et 75% d'ICE BofAML 1-3] Year Euro Government Index, calculé coupons et dividendes réinvestis, même si cette performance est négative. Les rachats survenus sur la période de calcul donneront lieu à un versement anticipé pour leur quote-part de frais variables. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans

\*La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

\*\* la liste des frais de fonctionnement et autres services concernés est la suivante :

- Frais d'enregistrement et de référencement du fonds
- Frais d'information aux clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs

\*\*\* Ce taux peut être prélevé quand bien même les frais réels sont inférieurs et que tout dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

### **Commission de surperformance :**

Conformément à la réglementation en vigueur applicable, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la société de gestion.

### **Méthode de calcul :**

La commission de performance du Fonds est calculée selon la méthode indiquée, c'est-à-dire par référence à un fonds indicé réalisant une performance annuelle égale à celle de son indicateur de référence (25% STOXX Global 1800, calculé dividendes réinvestis et 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Government Index, calculé coupons réinvestis) et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

### **Provision/Reprise de Provision :**

Dès lors que la performance du Fonds depuis le début de la période d'observation est supérieure à celle du fonds indicé, une provision de 10% de cette surperformance est constituée à chaque établissement de valeur liquidative (VL).

Dans le cas d'une sous-performance du Fonds par rapport au fonds indicé, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision (hors frais de gestion variables figés liés aux rachats et définitivement acquis à la société de gestion). Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par la société de gestion.

Toute sous-performance du fonds au dernier jour de la période d'observation de 12 mois devra être rattrapée au cours d'une période d'observation de 5 ans maximum avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

### **Rattrapage des sous-performances et période de référence :**

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence (25% STOXX Global 1800, calculé dividendes réinvestis et 75% ICE BofA 1-3 Year Euro Government Index, calculé coupons réinvestis) et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

### **Période d'observation :**

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er janvier au dernier jour de bourse du mois de décembre.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

### **Cristallisation :**

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois et coïncide avec l'exercice comptable du Fonds.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2024.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part D	Distribution	Distribution (totale ou partielle), et/ou Report (total ou partiel), et/ou Capitalisation (totale ou partielle) par décision de la société de gestion
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part I	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part M	Capitalisation	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>30 156 106,68</b>	<b>41 662 386,11</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	1 921 044,62	823 703,04
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 699 978,93	-5 914 058,69
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 154 517,28	641 785,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 912 416,56	-1 320 803,10
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	6 813,00	82 631,16
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-40 398,68	-15 850,00
Frais de transactions	-59 327,89	-43 062,09
Différences de change	0,30	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 189 786,35	-5 925 657,37
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	532 542,94	-2 657 243,41
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 657 243,41	-3 268 413,96
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	15 672,81	-6 215,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 532,81	-9 140,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	9 140,00	2 925,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-1 772,97	-2 968,90
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 551,35	-1 718,84
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-37 226,33	175 934,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>27 691 268,33</b>	<b>30 156 106,68</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	269 704,50	0,97
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	11 821 259,88	42,69
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>12 090 964,38</b>	<b>43,66</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Change	876 979,64	3,17
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>876 979,64</b>	<b>3,17</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	12 090 964,38	43,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 391 777,12	5,03
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 163,29	0,03
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	[3 mois - 1 an]	%	[1 - 3 ans]	%	[3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 285 281,00	4,64	5 666 057,38	20,46	5 139 626,00	18,56
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 391 777,12	5,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8 163,29	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	14 633,48	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	8 163,29	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	876 979,64	3,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Ventes à règlement différé	888 998,00
	Dépôts de garantie en espèces	14 633,48
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>903 631,48</b>
<b>DETTES</b>		
	Achats à règlement différé	1 210 616,02
	Rachats à payer	57 080,42
	Frais de gestion fixe	36 056,19
	Frais de gestion variable	50 652,23
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>1 354 404,86</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-450 773,38</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part MAM PATRIMOINE ESG Part C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	47 163,370	1 911 883,51
Parts rachetées durant l'exercice	-151 173,349	-6 088 138,84
Solde net des souscriptions/rachats	-104 009,979	-4 176 255,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	639 440,432	
<b>Part MAM PATRIMOINE ESG Part D</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-2 824,085	-79 987,79
Solde net des souscriptions/rachats	-2 824,085	-79 987,79
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 249,672	
<b>Part MAM PATRIMOINE ESG Part I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-46,760	-507 423,62
Solde net des souscriptions/rachats	-46,760	-507 423,62
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17,855	
<b>Part MAM PATRIMOINE ESG Part M</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	90,875	9 161,11
Parts rachetées durant l'exercice	-240,391	-24 428,68
Solde net des souscriptions/rachats	-149,516	-15 267,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 942,176	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part MAM PATRIMOINE ESG Part C</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part MAM PATRIMOINE ESG Part D</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part MAM PATRIMOINE ESG Part I</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
<b>Part MAM PATRIMOINE ESG Part M</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Parts MAM PATRIMOINE ESG Part C</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	336 778,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,22
Frais de gestion variables provisionnés	48 700,99
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,18
Frais de gestion variables acquis	362,24
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts MAM PATRIMOINE ESG Part D</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 854,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,22
Frais de gestion variables provisionnés	550,54
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,17
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts MAM PATRIMOINE ESG Part I</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 386,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,68
Frais de gestion variables provisionnés	372,57
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,06
Frais de gestion variables acquis	293,08
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
<b>Parts MAM PATRIMOINE ESG Part M</b>	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 637,20
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,22
Frais de gestion variables provisionnés	372,81
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,17
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

### **3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS**

#### **3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :**

Néant

#### **3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			7 020 811,80
	FR0011683051	MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	1 313 729,00
	FR0011686823	MAM HUMAN VALUES CI	1 023 710,35
	FR0011683069	MAM IMPACT GREEN BONDS I	3 612 182,35
	FR0013430584	MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS CI	134 494,30
	LU2257979513	MANDARINE GLOBL TRAN-IEURA	936 695,80
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>7 020 811,80</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	64,51	51,47
Résultat	-42 846,73	157 877,58
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-42 782,22</b>	<b>157 929,05</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts MAM PATRIMOINE ESG Part C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-42 691,43	148 235,82
<b>Total</b>	<b>-42 691,43</b>	<b>148 235,82</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts MAM PATRIMOINE ESG Part D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	1 830,33
Report à nouveau de l'exercice	0,00	82,26
Capitalisation	-419,46	0,00
<b>Total</b>	<b>-419,46</b>	<b>1 912,59</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	10 249,672	13 073,757
Distribution unitaire	0,00	0,14
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts MAM PATRIMOINE ESG Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	655,41	6 729,51
<b>Total</b>	<b>655,41</b>	<b>6 729,51</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts MAM PATRIMOINE ESG Part M</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-326,74	1 051,13
<b>Total</b>	<b>-326,74</b>	<b>1 051,13</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	8 065,22	12 379,21
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-813 657,80	-614 991,90
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>-805 592,58</b>	<b>-602 612,69</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts MAM PATRIMOINE ESG Part C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-792 806,70	-590 018,57
<b>Total</b>	<b>-792 806,70</b>	<b>-590 018,57</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts MAM PATRIMOINE ESG Part D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	2 091,80
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	10 287,41
Capitalisation	-898,55	-7 378,46
<b>Total</b>	<b>-898,55</b>	<b>5 000,75</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	10 249,672	13 073,757
<b>Distribution unitaire</b>	<b>0,00</b>	<b>0,16</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts MAM PATRIMOINE ESG Part I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 818,44	-13 411,16
<b>Total</b>	<b>-5 818,44</b>	<b>-13 411,16</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Parts MAM PATRIMOINE ESG Part M</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-6 068,89	-4 183,71
<b>Total</b>	<b>-6 068,89</b>	<b>-4 183,71</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>43 265 511,70</b>	<b>42 922 764,63</b>	<b>41 662 386,11</b>	<b>30 156 106,68</b>	<b>27 691 268,33</b>
<b>Parts MAM PATRIMOINE ESG Part C en EUR</b>					
Actif net	40 389 130,13	39 589 347,51	39 509 580,59	28 929 859,67	26 981 380,24
Nombre de titres	921 934,824	889 119,015	854 796,632	743 450,411	639 440,432
Valeur liquidative unitaire	43,80	44,52	46,22	38,91	42,19
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,29	0,07	1,14	-0,79	-1,23
Capitalisation unitaire sur résultat	0,22	0,15	0,14	0,19	-0,06
<b>Parts MAM PATRIMOINE ESG Part D en EUR</b>					
Actif net	613 481,98	569 447,63	535 526,61	362 570,96	305 010,51
Nombre de titres	19 079,978	17 605,238	16 095,915	13 073,757	10 249,672
Valeur liquidative unitaire	32,15	32,34	33,27	27,73	29,75
Distribution unitaire sur +/- valeurs nettes	0,14	0,19	0,19	0,16	0,00
+/- valeurs nettes unitaire non distribuées	0,00	0,30	0,94	0,78	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-0,22	0,00	0,00	-0,56	-0,08
Distribution unitaire sur résultat	0,16	0,11	0,11	0,14	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,04
<b>Parts MAM PATRIMOINE ESG Part I en EUR</b>					
Actif net	2 262 899,59	2 763 857,70	1 380 791,78	658 539,12	198 337,40
Nombre de titres	200,196	239,343	114,620	64,615	17,855
Valeur liquidative unitaire	11 303,42	11 547,68	12 046,69	10 191,73	11 108,22
Capitalisation unitaire sur +/- valeurs nettes	-76,11	19,68	298,50	-207,55	-325,87
Capitalisation unitaire sur résultat	112,79	95,12	96,76	104,14	36,70

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Parts MAM PATRIMOINE ESG Part M en EUR</b>					
Actif net	0,00	111,79	236 487,13	205 136,93	206 540,18
Nombre de titres	0,00	1,000	2 030,095	2 091,692	1 942,176
Valeur liquidative unitaire	0,00	111,79	116,49	98,07	106,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-0,23	2,95	-2,00	-3,12
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,91	0,86	0,50	-0,16

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
AMPRION 3.875% 07-09-28 EMTN	EUR	200 000	208 938,63	0,75
ZF FINANCE 2.25% 03-05-28 EMTN	EUR	400 000	374 054,59	1,36
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>582 993,22</b>	<b>2,11</b>
<b>BELGIQUE</b>				
AGEAS NV EX FORTIS 3.25% 02-07-49	EUR	400 000	380 745,04	1,37
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>380 745,04</b>	<b>1,37</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANCO DE BADELL 5.0% 07-06-29	EUR	300 000	324 287,56	1,17
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 4.875% 18-10-31	EUR	300 000	322 986,34	1,17
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	EUR	300 000	305 461,82	1,11
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>952 735,72</b>	<b>3,45</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
NETFLIX 3.625% 15-05-27	EUR	500 000	509 306,67	1,84
TAPESTRY 5.375% 27-11-27	EUR	300 000	312 695,62	1,12
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>822 002,29</b>	<b>2,96</b>
<b>FRANCE</b>				
ALTAREIT 2.875% 02-07-25	EUR	400 000	390 514,84	1,41
ARVAL SERVICE LEASE 4.125% 13-04-26	EUR	300 000	312 774,54	1,13
CA 0.125% 09-12-27 EMTN	EUR	700 000	621 673,77	2,25
COVIVIO 1.625% 23-06-30	EUR	300 000	269 219,52	0,97
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	EUR	900 000	824 220,47	2,97
JCDECAUX 2.625% 24-04-28	EUR	400 000	399 848,89	1,44
LA POSTE 1.45% 30-11-28 EMTN	EUR	500 000	466 536,00	1,68
PAPREC 6.5% 17-11-27	EUR	100 000	107 918,29	0,39
PSA BANQUE FRANCE 4.0% 21-01-27	EUR	200 000	207 116,36	0,75
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	300 000	270 401,65	0,98
SG 5.25% 06-09-32 EMTN	EUR	300 000	316 894,40	1,15
TELEPERFORMANCE SE 5.25% 22-11-28	EUR	100 000	105 307,46	0,38
VERALLIA SASU 1.875% 10-11-31	EUR	400 000	353 586,56	1,28
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	3 000	269 704,50	0,97
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>4 915 717,25</b>	<b>17,75</b>
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP 2.875% 30-05-31 EMTN	EUR	400 000	390 869,73	1,41
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	EUR	400 000	343 454,84	1,25
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>734 324,57</b>	<b>2,66</b>
<b>ITALIE</b>				
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	100 000	103 812,51	0,37
SNAM 4.0% 27-11-29 EMTN	EUR	200 000	206 896,74	0,75
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24-07-33	EUR	300 000	314 964,75	1,14
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>625 674,00</b>	<b>2,26</b>
<b>JAPON</b>				
TAKEDA PHARMACEUTICAL 1.0% 09-07-29	EUR	200 000	180 167,68	0,65
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>180 167,68</b>	<b>0,65</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28	EUR	400 000	350 936,59	1,26
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.45% 18-03-28	EUR	700 000	635 693,01	2,30
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>986 629,60</b>	<b>3,56</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
CETIN FINANCE BV 3.125% 14-04-27	EUR	400 000	395 828,39	1,43
EXOR NV 0.875% 19-01-31	EUR	400 000	348 496,58	1,26
GIVAUDAN FINANCE EUROPE BV 1.625% 22-04-32	EUR	500 000	453 678,06	1,64
SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	EUR	400 000	394 339,64	1,42
TELEFONICA EUROPE BV 6.75% PERP	EUR	100 000	109 157,73	0,39
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>1 701 500,40</b>	<b>6,14</b>
<b>PORTUGAL</b>				
BCP 5.625% 02-10-26 EMTN	EUR	200 000	208 474,61	0,75
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>208 474,61</b>	<b>0,75</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>12 090 964,38</b>	<b>43,66</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>12 090 964,38</b>	<b>43,66</b>
<b>Organismes de placement collectif OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
MAM EURO HIGH YIELD ESG Part I	EUR	100	1 313 729,00	4,74
MAM HUMAN VALUES CI	EUR	65	1 023 710,35	3,70
MAM IMPACT GREEN BONDS I	EUR	365	3 612 182,35	13,04
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS CI	EUR	10	134 494,30	0,49
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>6 084 116,00</b>	<b>21,97</b>
<b>IRLANDE</b>				
Impax Global Equity Opportunities Fund X EUR Acc	EUR	400 000	598 800,00	2,16
POLAR CAP SMART ENERGY I EUR	EUR	30 000	273 000,00	0,99
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>871 800,00</b>	<b>3,15</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AMUNDI INDEX EURO AGG SRI - UCITS ETF DR C	EUR	2 000	87 964,80	0,32
Amundi Index MSCI EMU SRI UCITS ETF DR	EUR	11 000	861 368,20	3,11
AMUNDI INDEX MSCI WORLD S UCITS ETF DR H	EUR	8 000	701 079,20	2,53
BDLCM FUNDS - BDL TRANSITION - CLASSE GP	EUR	3 500	454 965,00	1,65
BNP Paribas Easy ECPI Circular Economy Leaders UCITS ETF	EUR	40 000	692 276,00	2,50
BNPP EUR CORP BOND SRI FOSSIL FREE 1-3Y	EUR	150 000	1 455 645,00	5,26
CANDRIAM SRI EQUITY WORLD I EUR ACC	EUR	1 300	833 989,00	3,01
DNCA INVEST BEYOND SEMPEROSA IC	EUR	3 000	489 420,00	1,76
MANDARINE GLOBL TRAN-IEURA	EUR	590	936 695,80	3,38
SUST GLB THEM - I EUR	EUR	14 000	625 380,00	2,26
SYCOMORE ECO SOLUTIONS-I CAP	EUR	3 500	572 764,50	2,07
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>7 711 547,50</b>	<b>27,85</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>14 667 463,50</b>	<b>52,97</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>14 667 463,50</b>	<b>52,97</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EC EURUSD 0324	USD	7	6 532,81	0,02
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>6 532,81</b>	<b>0,02</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>6 532,81</b>	<b>0,02</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>6 532,81</b>	<b>0,02</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-7 218,75	-6 532,81	-0,02
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-6 532,81</b>	<b>-0,02</b>
<b>Créances</b>			<b>903 631,48</b>	<b>3,26</b>
<b>Dettes</b>			<b>-1 354 404,86</b>	<b>-4,89</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>1 383 613,83</b>	<b>5,00</b>
<b>Actif net</b>			<b>27 691 268,33</b>	<b>100,00</b>

Parts MAM PATRIMOINE ESG Part D	EUR	10 249,672	29,75
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part I	EUR	17,855	11 108,22
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part M	EUR	1 942,176	106,34
Parts MAM PATRIMOINE ESG Part C	EUR	639 440,432	42,19